AVANT PROJET SOMMAIRE

Maîtrise d'ouvrage :

Pierre Lacourt et Sara Louis

Maîtrise d'oeuvre :

Les Charpentiers d'Uzès

Lieu de la construction

52 Avenue de La Trillade 84 000 AVIGNON Le présent projet porte sur la section IK 199 du plan cadastral, au 52 rue de la trillade de la commune d'Avignon appartenant à Monsieur Pierre Lacourt.

La société Les Charpentiers d'Uzès est mandatée pour la conception et le dépôt du permis de construire.

Liste des documents ci - joint :

- Plan cadastral
- Plan géomètre de l'existant
- Photographies de l'existant (vue de la rue, vue du jardin)
- Perspectives (vue de la rue, vue du jardin)
- Plan de masse

Parti-pris architectural et insertion

Les contraintes :

Respecter les aspects traditionnels du coté « vue de la cité », trouver des solutions très économes en énergie, à un prix abordable pour un jeune couple désireux de s'inscrire de manière volontaire dans une démarche écologique et bioclimatique, avec un budget modéré.

L'objectif est ici de construire une maison contemporaine bioclimatique tout en respectant les réglementations de la zone cadastral IK 199.

La maison coté rue est traitée de manière traditionnelle, les matériaux utilisés sont le bois, la brique (pour le RDC), les enduits chaux, les ouvertures restent classiques.

Le départ du toit respectera une hauteur de 6 mètres à l'égout tandis que la pente de la toiture n'excèdera pas 30% en tuiles de la région.

L'autre coté de la maison sera très contemporaine en privilégiant des grandes ouvertures verticales ouvrant sur une grande terrasse orientée au sud. La façade est entièrement traitée en bois (Red Cedar).

La partie Sud du toit est traitée en mini terrasses pour améliorer l'inertie thermique du bâtiment et générer un retard à l'écoulement des eaux de pluie dans un quartier ou la gestion des eaux de ruissellement semble être une réelle préoccupation.

Les grandes ouvertures vitrées au sud permettront en hiver l'utilisation de l'énergie solaire pour chauffer la maison, et les casquettes permettront, l'été, de se préserver de la chaleur naturellement sans avoir à utiliser une climatisation. L'autonomie énergétique visée est de l'ordre de 80%, avec une consommation aux alentours des 40 à 50 KWh/m2/an.

Le chauffage d'appoint sera un générateur bois, poêle ou insert.

Enfin des capteurs solaires thermiques généreront de l'eau chaude sanitaire.

Section IK Feuille unique Echelle 1/500 (Echelle d'origine du plan 1/1000) Extrat certife conforme au plan cadastral à la date ci dessous Pour le Responsable de Centre 693 JAN. 2007 742 Groupe 194 3 691 692 197 9 3 198 183 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DIRECTION GENERALE DES IMPOTS Trillade 182 CADASTRE 199 731 EXISTANT A DEMOLIR 181 EXISTANT A CONSERVER 20 8 201 20 Centre des Impôts Fonder Cité Administrative BP 1052 64096 AVIGNON Cedex 09 N° d'ordre au registre de constatation des droits : Coût du présent extrait : 3 € 202 DEPARTEMENT COMMUNE Vauctuse





Vue de la rue





Perspective Vue du jardin



